



## Procédure de licitation ou vente ordinaire pour sortir d'une indi

Par **BernardG**, le **22/03/2017** à **18:17**

Bonjour,

Nous sommes 5 indivisaires sur une propriété de famille. Deux souhaitent sortir de l'indivision. Nous ne sommes pas arrivés à un accord amiable pour fixer le prix de rachat des parts, et cela malgré une expertise immobilière. Un des indivisaires menace donc d'engager une procédure judiciaire pour sortir au plus tôt de l'indivision.

- Les indivisaires souhaitant garder le bien pourront-ils "préempter" si la vente se fait à un prix qui leur convient ?

- Quel intérêt représente cette procédure par rapport à une mise en vente ordinaire (par ex. en passant par une agence immobilière ou un notaire) ?

-les frais sont-ils à la charge de tous ?

Merci pour votre aide